

République Française  
Département des Hautes-Alpes  
Arrondissement de Briançon  
  
Commune  
**LE MONETIER LES BAINS 05220**

N°041/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation : **15 mai 2025**

Date d'affichage : **26 mai 2025**

L'an deux mil vingt-cinq,  
Le 21 mai à 18 heures 30

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Marie REY, Maire

**Etaient présents :**

Jean-Marie REY, Maire  
Fabrice LOISEAU, Muriel PAYAN, Alexandre GOUEL, Margot MERLE, adjoints  
Marielle BOY, Jean-Michel BRUNET, Violaine PIQUET-GAUTHIER, Yveline CORDIER, Pierre SAVOLDELLI formant la majorité des membres en exercice

**Absents :**

Gabrielle GUIBERT, Lisa FAURE, Jean-Baptiste CRAFFK

Yveline CORDIER a été élue secrétaire

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE	:	<b>13</b>
PRESENTS	:	<b>10</b>
VOTANTS	:	<b>10</b>

**OBJET : CONVENTION DE REFACURATION DANS LE CADRE DE L'EXECUTION D'UNE FORMATION MUTUALISEE INTITULEE « LIVRE IV DU CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE (ex-LOI MOP) ET MARCHES PUBLICS DE MAITRISE D'ŒUVRE »**

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Saint-Chaffrey a conclu un contrat de prestation de services avec la société LEFEBVRE DALLOZ afin d'organiser une formation mutualisée en distanciel intitulée « Livre IV du Code de la Commande publique (ex-loi MOP) et marchés publics de maîtrise d'œuvre » pour les agents des communes de Saint-Chaffrey, La Salle les Alpes et Le Monêtier-les-Bains et qu'il a été convenu de refacturer de façon équitable le coût de la formation mutualisée payé par la commune de Saint-Chaffrey aux deux autres communes.

Le montant total de la prestation s'élève à 3 780,00 € HT, soit 1 260 € HT refacturé à chaque commune.

*VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;*

*CONSIDERANT* qu'il convient de procéder à la signature d'une convention de refacturation entre la commune de Saint-Chaffrey et les communes de la Salle-les-Alpes et du Monêtier-les-Bains dans le cadre de l'exécution d'une formation mutualisée sur les baux commerciaux jointe en annexe ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré **et à l'unanimité** :

**APPROUVE** la convention entre la commune de Saint-Chaffrey et les communes de la Salle-les-Alpes et du Monêtier-les-Bains dans le cadre de l'exécution d'une formation mutualisée intitulée « Livre IV du Code de la Commande publique (ex-loi MOP) et marchés publics de maîtrise d'œuvre » jointe en annexe.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention, ainsi que toutes les pièces s'y référant.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme

Le Maire,

Jean-Marie REY



La secrétaire de séance

Yveline CORDIER

